

Montréal, le 12 juin 2025

À l'attention de

Martin Paré, directeur régional
Direction de régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
Ministère de la Culture et des Communications



CC : MRC de Maskinongé
Municipalité de Maskinongé
Société d'Histoire et de Généalogie de Maskinongé

Objet : Demande de révision – Démolition du 135 rue Saint-Charles, Maskinongé

Monsieur,

La municipalité de Maskinongé déposera sous peu, si ce n'est déjà fait, une demande d'approbation d'une démolition d'un bâtiment patrimonial s'édifiant au 135 rue Saint-Charles, dans cette même municipalité, et connu comme la Maison Casaubon.

D'abord, laissez-nous vous indiquer que, d'après notre expertise, cette maison possède une valeur patrimoniale suffisante pour vouloir assurer sa survie. De style cubique avec toit à faible pente, elle impressionne par son pignon avant et ses corniches proéminentes et détaillées. Il n'y a aucun bâtiment semblable dans le secteur. En plus de cette valeur architecturale, nous y voyons aussi une valeur historique et ethnologique. Bâtie en 1915 et acquise par Édouard Casaubon dans les années 1930, elle vit naître les jumeaux historiens de Maskinongé Gilles et Jacques (abbé) Casaubon en présence du bien connu médecin, entrepreneur et maire de la localité, le Dr. Roland Bernèche (1908-1973).

Ensuite, il est de notre devoir, comme citoyens de cette province, de dénoncer le gaspillage de fonds publics qui découle de cette décision. En effet, la municipalité a acheté la propriété en 2022 pour la somme de 195 000\$. Récemment consultée par monsieur Jacques Damphousse, président de la Société d'Histoire et de Généalogie de Maskinongé, une courtière affirmait que la maison pouvait se revendre pour au moins 230 000\$. Ainsi, au lieu de récupérer son investissement en laissant quelqu'un d'autre donner une nouvelle vie au bâtiment, on a décidé de jeter les 195 000\$ du contribuable aux poubelles.

Pour terminer, nous constatons que le processus décisionnel qui a mené à la demande qui vous est maintenant faite n'est pas transparent et ne correspond pas à ce qui se fait habituellement au Québec. En octobre 2024, le conseiller municipal Robert Dupuis a proposé d'investir dans quelques rénovations avant de revendre la maison à profit. La proposition a alors obtenu la majorité des votes...mais s'est vu annulé par le veto du maire Roger Michaud. Un nouveau vote fait en novembre suivant donnait un résultat ex aequo. Cela fut suivi d'une consultation publique, le 18 mars 2025, où la majorité des 80 personnes présentes se sont apparemment prononcées contre la démolition. Pourtant, faisant fi de cela, le conseil municipal ordonna la tenue d'un vote populaire par voix postale. C'est sur le résultat de 288 voix pour la démolition et de 263 voix contre que l'on se basa pour vous transmettre ladite demande.

Considérant que dans bien des cas semblables au Québec des demandes de démolition ont été rejetées pour quelques dizaines d'objections et qu'ici nous en avons 263;

Considérant que le processus décisionnel utilisé manque de transparence et que le maire a fait délibérément déraiper la sauvegarde du bâtiment;

Considérant que le bâtiment se retrouve aux deux derniers inventaires du patrimoine bâti de la MRC (2007, Bergeron-Gagnon Inc. 2024, Passerelles);

Considérant que la Maison Casaubon présente une architecture hors du commun;

Considérant que la Maison Casaubon présente un intérêt historique et ethnologique;

Considérant que la municipalité a encore la possibilité de revendre à profit en évitant ainsi le gaspillage de fonds publics;

Nous, l'APMAQ, demandons à ce que le Ministère de la Culture et des Communications refuse la demande de démolition du 135 rue Saint-Charles (Maskinongé) et conseil à la municipalité de citer et de revendre la maison.

En vous remerciant de prendre le temps de nous lire,

Michael Jacques, directeur général

Clément Locat, président